



Treizième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 43 et 44 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1959 BUDGET ADDITIONNEL
POUR L'EXERCICE 1958

Demandes de crédits révisées concernant l'article V du chapitre 4 :
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en
Palestine. Demandes de crédits révisées concernant le chapitre 5 :
Service mobile de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. En consultation avec le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, le Secrétaire général a passé en revue les besoins en observateurs militaires pour l'Organisme de surveillance et a approuvé une augmentation de l'effectif des observateurs et des moyens mis à la disposition de la mission. Il s'ensuit une modification des crédits demandés pour 1959 et un ajustement des crédits ouverts pour 1958, comme il est indiqué plus bas.

2. Crédits demandés pour 1959

Des crédits se chiffrant au total à 1.201.000 dollars ont été demandés à titre provisoire à l'article V du chapitre 4 du projet de budget pour 1959^{1/}. Il s'agissait d'estimations nécessairement provisoires et sujettes à révision selon l'évolution de la situation, attendu que l'on s'était fondé sur l'effectif de l'Organisme et la nature des dépenses pendant le premier trimestre de 1958. A sa 661ème séance, la Cinquième Commission a approuvé en première lecture le chiffre indiqué ci-dessus.

^{1/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session,
Supplément No 5, document A/3825.

3. Les crédits révisés qui sont demandés dans le présent document s'élèvent à 1.487.000 dollars, soit 286.000 dollars de plus que le chiffre initial de 1.201.000 dollars. L'augmentation de 286.000 dollars se répartie comme suit entre les différents postes :

	Crédits initialement demandés (A/3825)	Demandes de crédits révisés
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	102.000	127.000
ii) Frais de voyages et indemnités de subsistance des observateurs militaires	339.000	534.000
iii) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	336.000	351.000
iv) Fournitures et services divers	278.000	329.000
v) Matériel	146.000	146.000
	<u>1.201.000</u>	<u>1.487.000</u>
Total	<u>1.201.000</u>	<u>1.487.000</u>

4. Le crédit demandé sous "traitements et salaires" concerne les traitements de cinq fonctionnaires recrutés sur le plan international (72.000 dollars bruts) et de 45 agents recrutés sur le plan local (55.000 dollars). Pour calculer le chiffre initial, on avait prévu trois fonctionnaires de rang élevé recrutés sur le plan international (57.000 dollars bruts) et 38 agents recrutés sur le plan local (45.000 dollars). La mission a besoin d'un conseiller juridique supplémentaire. Le fonctionnaire des finances qui était détaché du Siège a été remplacé par un fonctionnaire recruté sur le plan international.

5. Le crédit initialement demandé pour les "frais de voyage et indemnités de subsistance des observateurs militaires" correspondait à un effectif de 77 observateurs militaires, alors qu'on prévoit maintenant 118 observateurs. Sur ces 118 observateurs militaires, on estime que 85 devront être remplacés en 1959, ce qui entraînera des frais de voyage se montant à 103.000 dollars. Le solde concernant ce poste (431.000 dollars) doit servir à payer les indemnités de subsistance.

6. Sous la rubrique "frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel", on avait d'abord prévu un effectif de 149 fonctionnaires. Le crédit révisé (34.000 dollars pour les frais de voyages et 317.000 dollars pour les indemnités de subsistance) concerne en plus un conseiller juridique et dix agents du Service mobile.

7. Le crédit plus élevé qui est demandé sous "fournitures et services divers" est calculé d'après la moyenne mensuelle des dépenses de 1958 et compte tenu du fait que le parc de véhicules automobiles est passé de 147 à 187 en raison de l'augmentation du nombre des observateurs militaires.

8. Budget additionnel pour 1958

Le rapport sur le budget additionnel pour 1958 (A/3922) prévoyait un crédit de 1.200.000 dollars pour l'activité de l'Organisme de surveillance de la trêve en 1958. Il apparaît maintenant que, par suite des modifications indiquées plus haut, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 40.000 dollars, qui se répartirait entre les postes suivants :

	Demandes initiales de crédits additionnels (A/3922)	Demandes de crédits révisés
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
i) Traitements et salaires	131.000	136.000
ii) Frais de voyages et indemnités de subsistance des observateurs militaires	348.000	378.000
iii) Fonctionnement et entretien du matériel de transport	88.000	91.000
iv) Fournitures et services	18.000	20.000
v) Divers	615.000	615.000
	<u>1.200.000</u>	<u>1.240.000</u>
Total	<u>1.200.000</u>	<u>1.240.000</u>

9. Crédits demandés pour 1959 - Chapitre 5. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies

Les crédits prévus au chapitre 5 - Service mobile de l'ONU - calculés d'après le chiffre de 176 postes permanents, avaient été provisoirement fixés à 1.096.000 dollars dans le projet de budget pour 1959. Conformément à la

recommandation du Comité consultatif, la Cinquième Commission, à sa 661ème séance, a approuvé en première lecture l'inscription au budget de 1959 d'un crédit de ce montant.

10. Vu l'évolution de la situation, le Secrétaire général pense qu'il faudrait augmenter quelque peu les crédits demandés pour le Service mobile et il propose de modifier ce crédit de manière que le Service mobile compte 186 agents au lieu de 176. En fait, il s'agit d'augmenter le nombre des agents du Service mobile affectés à l'Organisme de surveillance de la trêve, et les demandes de crédits révisées concernant huit nouveaux opérateurs radio et techniciens, ainsi que deux mécaniciens.

11. La somme supplémentaire requise est estimée à 57.000 dollars et couvrirait les traitements de dix nouveaux agents du Service mobile (41.000 dollars), ainsi que les augmentations qui en résulteraient pour ce qui est des dépenses communes de personnel (14.000 dollars) et les frais généraux (2.000 dollars). Les recettes qui proviendraient de l'imposition du personnel sont évaluées à 6.300 dollars.

12. Le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 1.153.800 dollars pour le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies en 1959.
